

**Ordonnance de l'OFAG
sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches
(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)**

Communication du 1^{er} mai 2001

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois d'avril aux dates suivantes:

3 avril 2001
5 avril 2001
6 avril 2001
10 avril 2001
12 avril 2001
18 avril 2001
24 avril 2001
26 avril 2001

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Section Importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} mai 2001

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100